

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 89

25 février 1997

**SOMMAIRE**

Birdie S.A.H., Luxembourg	page 4270	Moc, S.à r.l., Strassen	4236
Buxus S.A.H., Luxembourg	4269	Mouse Soft Limited, S.à r.l., Luxembourg	4237
(Le) Care S.A., Belvaux	4232	(The) New Russia Fund S.A., Luxembourg	4246
(La) Civette, S.à r.l., Luxembourg	4232	Nippon Overseas S.A., Luxembourg	4237
Claret S.A., Luxembourg	4270	Nomura Rosenberg Alpha Fund, Sicav, Luxembourg	4272
Columbus Electronics International S.A., Luxembg	4238	Obicom, S.à r.l., Strassen	4237
Daltar S.A., Luxembourg	4272	Omega Software S.A., Luxembourg	4236
Dapflux S.A., Luxembourg	4270	On Top S.A., Luxembourg	4237, 4238
Guerlange Investments S.A., Luxembourg	4272	Pacific Stream S.A., Luxembourg	4271
Immo-Trust S.A., Luxembourg	4226	Parbat Finance S.A., Luxembourg	4270
Incon S.A., Luxembourg	4226	Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg	4242
Indunet, S.à r.l., Luxembourg	4227	Parc Merveilleux, Bettembourg	4267
Informatec International, S.à r.l., Luxembourg	4234	Patin d'Or, S.à r.l., Kockelscheuer	4242
Intercondis, S.à r.l., Luxembourg	4229	(Le) Pavillon du Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg	4233
Interestate Investments S.A., Soparfi, Senningerberg	4226	Phobos S.A., Luxembourg	4240
Inter Immobilien Holding AG, Luxembourg	4229	Phoenix Events Productions S.A., Luxembourg	4239
Interimmo S.A., Luxembourg	4229	Player's Sports, S.à r.l., Foetz	4242
Interlignum S.A., Luxembourg	4230	Promo-Immo Holding S.A., Luxembourg	4241
Internégoce, S.à r.l., Strassen	4229	(Mathis) Prost Grevenmacher S.A., Grevenmacher	4236
Interparticipations S.A., Luxembourg	4230	(Mathis) Prost S.A., Luxembourg	4235
Invecolux AG, Luxembourg	4230	Provac S.A., Luxembourg	4242
IRET S.A., International Real Estate Trading, Luxembour	4231	Quatrième Place S.A.H., Strassen	4242
Jafer S.A., Luxembourg	4230	Record Holding S.A.	4232
J.B.S., S.à r.l., Mondorf-les-Bains	4231	Reno Holding S.A., Luxembourg	4243
J.B.W. S.A.H., Strassen	4231	Renta-Invest, S.à r.l., Hesperange	4242
J.G. Martin Invest S.A., Luxembourg	4231	Resothel S.A., Luxembourg	4239, 4240
Justap Holding S.A., Luxembourg	4227, 4228	Ro/Ro Lux S.A., Luxembourg	4243
Justelle Holding S.A., Luxembourg	4228	Rotestra Holdings S.A., Strassen	4243
Kemitec S.A., Luxembourg	4229	Royal Chine, S.à r.l., Luxembourg	4245
Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	4232	Royal Fassaden Weyrich, S.à r.l., Livange	4245
(Claude) Konrath Promotions, S.à r.l., Walferdange	4232	Sachau S.A., Luxembourg	4244
Lamfin S.A., Luxembourg	4231	S.A.M., Software and Methods, S.à r.l., Strassen	4243
Letzebuenger Journal S.A., Luxembourg	4268	Sanitechnic, S.à r.l., Bertrange	4245
Liberty Hill, S.à r.l., Luxembourg	4233	(G.) Scheuer, S.à r.l., Ehlange	4235
Lidinam Société Holding Luxembourg S.A., Luxembour	4233	Sifrabel S.A., Luxembourg	4269
Liman S.A., Luxembourg	4234	Silex S.A., Luxembourg	4244, 4245
Lobito S.A., Luxembourg	4234	Siva, S.à r.l., Remerschen	4245
Locaboat Management Services S.A., Luxembourg	4271	Société Forestière Continentale S.A., Luxembourg	4245
(Elise G.) Lorang et Cie, S.à r.l., Differdange	4233	Soparimmo S.A., Strassen	4266
LWK Plasma-Ceramic International S.A., Luxembg	4235	Star Boutique, S.à r.l., Luxembourg	4267
Marfin S.A., Luxembourg	4271	Tayo Holding S.A., Luxembourg-Strassen	4246
Matal S.A., Luxembourg	4269	Thelmas S.A., Luxembourg	4268
MDI, S.à r.l., Luxembourg	4236	Tower Bridge S.A., Luxembourg	4267
Medical Invest S.A.H., Luxembourg	4271	Um Brill S.A.H., Luxembourg	4239
Mic Cargo, S.à r.l., Luxembourg	4236	Vamos S.A., Luxembourg	4239
		(Felix) Wagner, S.à r.l., Bertrange	4267
		Wischbone S.A., Luxembourg	4269

**IMMO-TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.683.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour IMMO-TRUST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44770/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INCON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.159.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 1996.

Pour INCON S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44771/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTERESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme de Participations Financières.**

Siège social: Senningerberg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société de participations financières INTERESTATE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Senningerberg, en vertu d'une résolution prise par ledit conseil, le 12 novembre 1996, et dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

**I.**

La société de participations financières INTERESTATE INVESTMENTS S.A. a été constituée sous la forme d'une société de participations financières suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C, n° 391 du 16 août 1995.

**II.**

Ladite société INTERESTATE INVESTMENTS S.A., société de participations financières, a un capital social de quatre-vingt-cinq millions (ITL 85.000.000,-) de liras italiennes, représenté par 85 actions d'un million (ITL 1.000.000,-) de liras italiennes chacune, entièrement libérées en espèces.

Suivant l'article trois des statuts de la société, le capital autorisé a été fixé à ITL 850.000.000,-.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication des statuts, mais peut être confirmée par une assemblée générale extraordinaire quant aux actions non encore émises à la fin de cette période à concurrence du capital autorisé.

Le conseil décide de libérer une tranche de capital de ITL 765.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de ITL 85.000.000,- à ITL 850.000.000,-, par la création et l'émission de 765 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune.

L'augmentation a lieu par conversion d'une créance en capital de la société SHARPSHAPE LIMITED LIABILITY COMPANY, société de droit américain, avec siège social à Cheyenne/Wyoming (USA), laquelle souscrit les nouvelles actions. Elle est représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

La réalité de ladite créance, servant à l'augmentation de capital, a fait l'objet d'un rapport du réviseur, DEBELUX AUDIT, annexé au présent acte et qui arrive à la conclusion suivante:

. . . La valeur de l'apport . . . correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

### III.

En vertu du pouvoir lui conféré, le conseil d'administration décide d'augmenter le capital de ITL 765.000.000,- à ITL 850.000.000,- par la création et l'émission de 765 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million (ITL 1.000.000,-) de lires chacune.

Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

### IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit est fixé à huit cent cinquante millions de lires italiennes (ITL 850.000.000,-), représenté par huit cent cinquante (850) actions, d'une valeur nominale d'un million (ITL 1.000.000,-) chacune.»

#### Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à seize millions soixante-cinq mille (16.065.000,-) francs.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incomberont à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ deux cent trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 828, fol. 79, case 11. – Reçu 156.672 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 2 décembre 1996.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(44774/207/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

### **INDUNET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.496.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDUNET, S.à r.l.

J. Reuter

(44772/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

### **JUSTAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 45.558.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents: ENEMGE S.A. (représentée par deux administrateurs), administrateur,  
Monsieur Jacques Mersch, administrateur;  
Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 12.15 heures, avec comme seul point à l'ordre du jour:

– Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.25 heures.

A. J. Tummers  
Administrateur

ENEMGE S.A.  
Administrateur

J. Mersch  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44788/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**JUSTAP HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 45.558.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents: Monsieur Jacques Mersch, administrateur;  
Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 12.00 heures, avec comme seul point à l'ordre du jour:

– Remplacement d'un administrateur décédé.

Suite au décès accidentel de Monsieur Pierre-Charles d'Andrimont, le conseil décide, à l'unanimité, de coopter ENEMGE S.A. HOLDING aux fonctions d'administrateur pour achever le mandat du défunt.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale des actionnaires de confirmer cette cooptation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.10 heures.

A. Tummers	J. Mersch
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44789/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**JUSTELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.090.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents: ENEMGE S.A. (représentée par deux administrateurs), administrateur;  
Monsieur Jacques Mersch, administrateur;  
Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 12.45 heures, avec comme seul point à l'ordre du jour:

– Changement du siège social.

Le conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, au 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.55 heures.

A. J. Tummers	ENEMGE S.A.	J. Mersch
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>
	Signature	Signature
	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44790/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**JUSTELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.090.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents: Monsieur Jacques Mersch, administrateur;  
Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 12.30 heures, avec comme seul point à l'ordre du jour:

– Remplacement d'un administrateur décédé.

Suite au décès accidentel de Monsieur Pierre-Charles d'Andrimont, le conseil décide, à l'unanimité, de coopter ENEMGE S.A. HOLDING à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour achever le mandat du défunt.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale des actionnaires de confirmer cette cooptation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.40 heures.

A. Tummers	J. Mersch
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44791/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**KEMITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.330.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 55, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

*Pour KEMITEC S.A.*

Signature

(44792/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTERCONDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.677.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERCONDIS, S.à r.l.*

J. Reuter

(44773/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTERIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.793.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour INTERIMMO S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44775/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTER IMMOBILIEN HOLDING AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 20.916.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING AG*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44776/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTERNEGOCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 22.749.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNEGOCE, S.à r.l.*

J. Reuter

(44778/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.537.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour INTERLIGNUM S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44777/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**INTERPARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.709.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour INTERPARTICIPATIONS*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44779/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**INVECOLUX AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.005.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour INVECOLUX AG*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44782/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**JAFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.932.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

*Pour JAFER S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44784/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**IRET S.A.,  
INTERNATIONAL REAL ESTATE TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 1996.

G. Lecuit

(44783/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**J.B.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 31.366.

*Extrait de la réunion des associés en date du 11 décembre 1996*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Maurizio Lombardelli en tant que gérant technique de la société J.B.S., S.à r.l., et lui donnent entière décharge.

Est nommé nouveau gérant technique, avec effet immédiat, Monsieur Jean Schanck, maître-menuisier, demeurant à L-2521 Luxembourg, 48, rue Demy Schlechter.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(44785/680/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**J.B.W. S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 31.487.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour J.B.W. S.A.H.*

J. Reuter

(44786/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**J.G. MARTIN INVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.810.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

*Pour la société*

Signature

(44787/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**LAMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.643.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice . . . . .	LUF 5.066.298,-
- Résultats reportés . . . . .	LUF ( 249.804,-)
- Affectation à la réserve légale . . . . .	LUF (125.000,-)
- Résultat disponible . . . . .	LUF 4.691.494,-
- Distribution de dividende . . . . .	LUF (3.000.000,-)
- Report à nouveau . . . . .	LUF 1.691.494,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Signature.

(44796/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.505.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 novembre 1996, Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour KENT INVESTMENT HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44793/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Walferdange.  
R. C. Luxembourg B 26.646.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDE KONRATH PROMOTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(44794/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LA CIVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.132.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA CIVETTE, S.à r.l.

J. Reuter

(44795/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LE CARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Belvaux, 25, rue des Alliés.  
R. C. Luxembourg B 56.745.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 décembre 1996*

1. Monsieur Guy Bidaine est nommé administrateur-délégué de la société.

Certifié sincère et conforme

T. Herkrath J.-P. Defay  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44797/696/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**RECORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.289.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 30 novembre 1996.

M. Karl U. Sanne, M. Gérard Muller et M. Fernand Heim se sont démis de leur mandat d'administrateur à cette même date, ainsi que le commissaire aux comptes, SANINFO, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44830/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LE PAVILLON DU PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.115.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LE PAVILLON DU PARC BELAIR, S.à r.l.*

J. Reuter

(44798/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LIBERTY HILL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

*Assemblée générale extraordinaire*

Entre les associés de la société à responsabilité limitée LIBERTY HILL, ayant son siège social au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenue ce treize décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, la présente nomination de gérant administratif.

La nomination de Monsieur Jean-Marc Paul, demeurant à Bruxelles, est acceptée et prendra cours à partir du 13 décembre 1996.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Christopher Sykes, ou de Monsieur Jean-Marc Paul.

CREST SECURITIES LIMITED                      BENCHROSE FINANCE LIMITED

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44799/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LIDINAM SOCIETE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(44800/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LIDINAM SOCIETE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 23.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 71, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(44801/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**ELISE G. LORANG ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Differdange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq novembre.  
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Armand Krack, retraité, demeurant à Differdange.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. suite au décès de son épouse, Madame Elise Lorang;

avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté universelle, il est devenu l'associé unique de la société à responsabilité limitée ELISE G. LORANG ET CIE, S.à r.l., avec siège à Differdange, constituée suivant acte notarié du 6 août 1979, publié au Mémorial C, n° 263 du 14 novembre 1979;

2. le comparant conclut à ce que la société prenne le caractère de société unipersonnelle;

3. le comparant assume à partir de ce jour la gérance de la société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incomberont à la société sont estimés à environ 12.500,- francs.  
Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Krack, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 828, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 décembre 1996.

G. d'Huart.

(44805/207/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LIMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 26.031.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(44802/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**LOBITO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.979.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(44803/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**INFORMATEC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LOPES HOLDING, S.à r.l.)**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée L. Goebel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. Monsieur Vincenzo Ditill'o, commerçant demeurant à Waterloo (B),

2. Madame Nicole Pierange, commerçante demeurant à Waterloo (B),

ici représentés par Monsieur Alexandre Claessens, économiste, demeurant à Londres, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Suite à une cession de parts sous seing privé (annexée en copie), les comparants préqualifiés sont devenus les nouveaux associés de la société à responsabilité limitée LOPES HOLDING S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée par acte notarié du 10 février 1994 publié au Mémorial C, n° 245 du 21 juin 1994.

Les comparants, ès qualités, ont déclaré changer la raison sociale en INFORMATEC INTERNATIONAL, S.à r.l. et procéder à la refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de INFORMATEC INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'ingénierie des logiciels, l'étude, le marketing et la recherche dans le domaine de l'informatique ainsi que toutes opérations en rapport avec l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Vincenzo Ditill'o, préqualifié	250 parts
- Madame Nicole Pierange, préqualifiée	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gestion.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et aux conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Gérance

1. Est nommé gérant:

Monsieur Vincenzo Ditill'o, préqualifié;

2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

#### Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Claessens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 828, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 décembre 1996.

G. d'Huart.

(44804/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

### **LWK PLASMA-CERAMIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.796.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LWK PLASMA-CERAMIC INTERNATIONAL S.A.

J. Reuter

(44807/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

### **MATHIS PROST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Fort Wallis.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Signature

Le mandataire de la société

(44808/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

### **G. SCHEUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SCHEUER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-3961 Ehlange, 51, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 41.311.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, vol. 305, fol. 3, case 8/1/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

G. SCHEUER, S.à r.l.

Signature

Le gérant

(44841/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Grevenmacher, 33, rue de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1996.

Signature

*Le mandataire de la société*

(44809/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**MDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.489.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MDI, S.à r.l.*

J. Reuter

(44810/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**MIC CARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.181.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MIC CARGO, S.à r.l.*

J. Reuter

(44811/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**MOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 29.913.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOC, S.à r.l.*

J. Reuter

(44812/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**OMEGA SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 55.200.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 12 décembre 1996 à 10.00 heures*

*Résolutions*

1. Après lecture des lettres de démission de Messieurs Arnaud Dubois et Serge Sitter, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de pourvoir à leur remplacement et nomme avec effet immédiat deux nouveaux administrateurs pour la société, à savoir:

- Monsieur Daniel Hussin, employé privé, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
- Monsieur Guy Genin, employé privé, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. L'Assemblée donne quitus aux administrateurs démissionnaires.

Pour extrait conforme

J.-M. Bondioli

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour réquisition pour modification aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44817/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**MOUSE SOFT LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

La soussignée DERFICE BUSINESS CENTER, renonce formellement à la domiciliation de la société à responsabilité limitée MOUSE SOFT LIMITED à l'adresse: 1, rue Glesener, L-1631 Luxembourg à partir du 31 août 1996.

Signature  
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44813/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**NIPPON OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44814/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**OBICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 23.531.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBICOM, S.à r.l.

J. Reuter

(44815/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**OBICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 23.531.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBICOM, S.à r.l.

J. Reuter

(44816/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**ON TOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de Reims.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ON TOP S.A., ayant son siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 79-83, rue Victor Hugo,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 48.937,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C page 820 de 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rüdiger Lambert, Betriebswirt, demeurant à Saarbrücken, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Ernest Krier, employé privé, demeurant à Altwies.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège à Luxembourg, 15, rue de Reims.

2.- Modification des pouvoirs des administrateurs.

3.- Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

4.- Nomination d'un nouveau commissaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, ainsi

que les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de ladite liste de présences que sur les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées et que, par conséquent, la présente Assemblée est régulièrement constituée et sans que les publications n'aient été requises, elle peut valablement délibérer.

Ensuite l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à Luxembourg, 15, rue de Reims et de modifier la deuxième phrase de l'article premier, qui aura désormais la teneur suivante:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, 15, rue de Reims».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes rechtskräftig verpflichtet.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission et de donner décharge aux administrateurs, Monsieur Ernest Krier et Madame Anita Schmitz et de nommer administrateurs:

- Monsieur Klaus Meiser, demeurant à Saarbrücken;
- Monsieur Thomas Enderlein, demeurant à Saarbrücken.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 1999.

*Quatrième et dernière résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission et de donner décharge au commissaire, Monsieur Klaus Meiser et de nommer commissaire:

Monsieur Ernest Krier, employé privé, demeurant à Altwies.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 1999.

*Frais*

Le montant des frais qui incombent à la société en vertu des présentes est évalué sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Lambert, E. Krier, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 1996, vol. 400, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 1996.

U. Tholl.

(44818/232/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**ON TOP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de Reims.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 novembre 1996, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

(44819/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**COLUMBUS ELECTRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.645.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 1<sup>er</sup> août 1996*

1. Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Gilbert Van den hende. Le conseil remercie vivement Monsieur Gilbert Van den hende pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la société.

2. Le conseil coopte Monsieur Jean Nicolai aux fonctions d'administrateur de la société COLUMBUS ELECTRONICS INTERNATIONAL S.A. en remplacement de Monsieur Gilbert Van den hende, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(44957/054/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1996.

**UM BRILL S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, Plateau St. Esprit.  
R. C. Luxembourg B 39.837.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1996, vol. 486, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'assemblée générale du 8 novembre 1996*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

La perte au montant de 15.359,- LUF est reportée à nouveau.

*Administrateurs:*

Mme Josette Knaf, demeurant à Luxembourg,  
Mme Malou Schram, demeurant à Luxembourg,  
M. André Harpes, demeurant à Diekirch.

*Commissaire aux comptes:*

Mme Tanja Wagner, demeurant à Bridel.  
Luxembourg, le 16 décembre 1996.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.  
Signature

(44865/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**VAMOS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 46.461.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(44866/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**VAMOS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 46.461.

Lors de l'assemblée générale tenue le 8 novembre 1995 ont été nommés Administrateurs:  
- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Administrateur-Délégué, demeurant à Schrassig.

- ARGOS, S.à r.l., Administrateur, 16, allée Marconi, Luxembourg.

*Pour extrait conforme*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44867/504/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**PHOENIX EVENTS PRODUCTIONS S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1477 Luxembourg, rue des Etats Unis.

Herr M. Schammel gibt hiermit seine Kündigung bei der Firma PHOENIX EVENTS PRODUCTIONS S.A. bekannt.  
Luxembourg, den 5. Dezember 1996. M. Schammel.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1996, vol. 487, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44824/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**RESOTHEL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 53.219.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1996.

Signature.

(44833/766/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**RESOTHEL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 53.219.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 3 mai 1996 à 10.00 heures*

Les actionnaires nomment les membre du bureau.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Monsieur Michel Bourkel, qui est nommé Président.

Le Président nomme Madame Touria Boumezlag comme Secrétaire.

L'assemblée générale ordinaire nomme Monsieur Marc Lefèvre comme Scrutateur.

Une liste de présence est établie et signée par tous les actionnaires présents ou dûment représentés.

Les actionnaires déclarent avoir été dûment convoqués à la présente assemblée.

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée, de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer sur les points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

1. Nomination du Président de l'assemblée générale ordinaire;
  2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
  3. Présentation des états financiers et annexes audités pour l'exercice clos au 31 décembre 1995 et décision sur l'affectation du résultat;
  4. Quitus à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995;
  5. Autorisation de changer le siège social;
  6. Divers.
- Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Michel Bourkel comme Président de la présente;
2. Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports;
3. Après présentation et analyse des états financiers 1995, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1995;
4. L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1995;
5. L'assemblée générale autorise en principe le conseil d'administration à changer le siège social au 8, rue Dicks à L-1417 Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.15 heures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1996, vol. 480, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(44834/766/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**PHOBOS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHOBOS S.A., avec siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte, reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 20 juin 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 8 novembre 1989, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 145 du 3 avril 1993, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 145 du 3 avril 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 30.883, au capital social de vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Werner Lannoy, administrateur de sociétés, demeurant à B-Courtroi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Bob Faber, maître en sciences économiques, demeurant à Heisdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Régine Lannoy, administrateur de sociétés, demeurant à B-Roulers.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les dix-huit mille (18.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Mise en liquidation de la société.
- 3.- Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société anonyme PHOBOS S.A., initialement constituée pour une durée de trente ans.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme PHOBOS S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, Monsieur Ernest Schmit, retraité, demeurant à Bridel.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: W. Lannoy, R. Lannoy, B. Faber, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

E. Schlesser.

(44823/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**PROMO-IMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 54.062.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents:

Madame Elisabeth d'Hondt, administrateur,

Monsieur Jacques Mersch, administrateur,

Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 11.30 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

*Changement du siège social*

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 3, rue de l'Industrie L-1811 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures.

E. d'Hondt      A. Tummers      J. Mersch  
Administrateur    Administrateur    Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44825/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.508.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARC BELAIR, S.à r.l.*

J. Reuter

(44820/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**PATIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kockelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 21.208.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PATIN D'OR, S.à r.l.*

J. Reuter

(44821/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**PLAYER'S SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Foetz.  
R. C. Luxembourg B 26.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PLAYER'S SPORTS, S.à r.l.*

J. Reuter

(44822/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**PROVAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.276.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 55, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1996.

*Pour PROVAC S.A.*

Signature

(44826/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**QUATRIEME PLACE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 20.787.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour QUATRIEME PLACE S.A.H.*

J. Reuter

(44827/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**RENTA-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 41.374.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

*RENTA-INVEST, S.à r.l.*

Signature

(44832/681/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**RO/RO LUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 55.583.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents:

Monsieur Norbert Theisen, administrateur,

Monsieur Albert J. Tummers, administrateur.

Excusée: OCEAN ARROW LTD, administrateur.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Theisen, avec comme seul point à l'ordre du jour:

*Changement du siège social*

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 3, rue de Namur L-2211 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.15 heures.

A. J. Tummers    N. Theisen  
Administrateur    Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(44835/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**RENO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 1996.

G. Lecuit.

(44831/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**ROTESTRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.024.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTESTRA HOLDINGS S.A.

J. Reuter

(44836/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**S.A.M., SOFTWARE AND METHODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître G. d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Dominique Paris, conseil en informatique, demeurant à L-2336 Luxembourg, 124, Montée Pilate, agissant en son nom personnel et au nom et pour le compte de:

Monsieur Bernard Glineur, architecte paysagiste, demeurant à B-7060 Sougnies,  
en vertu d'une procuration, annexée au présent acte,

lequel comparant agit au nom et pour le compte de la société SOFTWARE AND METHODS, S.à r.l., en abrégé S.A.M., avec siège à Strassen, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C.

Le comparant a exposé ce qui suit:

Les associés de la S.A.M., S.à r.l. ont signé en date du 31 octobre 1996 une convention sous seing privé, portant réorganisation de la S.A.M., S.à r.l. et dont les points importants, sujets à publication, sont les suivants:

I.

Messieurs Jean-Pierre Bertinchamps et Michel Gattelier ont cédé leurs 250 parts sociales à Monsieur Bernard Glineur, préqualifié.

Suite à ce changement, il y a lieu de modifier l'article 5 alinéa 2 comme suit:

*Souscription du capital*

Le capital est souscrit comme suit:

Monsieur Dominique Paris, préqualifié . . . . .	125 parts
Monsieur Bernard Glineur, préqualifié . . . . .	375 parts
Total: cinq cents . . . . .	500 parts

## II.

Monsieur Jean-Pierre Bertinchamps a été rempli dans ses droits l'égard de la S.A.M., sans revendications de part et d'autre. Il démissionne comme gérant, et décharge lui est accordée pour l'exercice de ce mandat jusqu'à ce jour.

## III.

Monsieur Dominique Paris est nommé gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Paris, D. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 828, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 décembre 1996.

G. d'Huart.

(44848/207/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**SACHAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Arsène Poire, ouvrier, demeurant à L-6943 Niederanven, 11, rue du Bois,
- 2) Monsieur Jos. Weirich, ouvrier, demeurant à L-6136 Junglinster, 49, rue de la Montagne,
- 3) Madame Claudine Feiten, employée privée, demeurant à L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender,
- 4) Monsieur Frank Berschens, ouvrier, demeurant à D-54308 Langsur, 31, Mesenicherstrasse,
- 5) Monsieur Josef Simon, ouvrier, demeurant à D-54294 Trèves, Kordelstrasse, 27,
- 6) Monsieur Jörg Groetzner, ouvrier, demeurant à D-54294 Trèves, 7, Eulenstrasse,
- 7) Madame Gaby Erpelding, employée privée, demeurant à L-2271 Howald, 43, rue Oster,

seuls actionnaires de la société SACHAU S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 octobre 1996, en voie de publication.

Lesquels comparants ont déclaré nommer Monsieur Jacques Grand, maître-installateur de chauffage, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains comme administrateur-délégué, en remplacement de Madame Gaby Erpelding, lequel peut engager la société par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quinze mille francs.

Fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Poire, J. Weirich, C. Feiten, F. Berschens, J. Simon, J. Groetzner, G. Erpelding, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 828, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 décembre 1996.

G. d'Huart.

(44839/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**SILEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 33.778.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(44842/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**SILEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 33.778.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(44843/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**ROYAL CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.831.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 1995, enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 1996, vol. 165, fol. 12, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 12 décembre 1996.

(44837/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**ROYAL FASSADEN WEYRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 36.097.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 décembre 1996.

Signature.

(44838/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SANITECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 32.753.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANITECHNIC, S.à r.l.

J. Reuter

(44840/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SIVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remerschen.  
R. C. Luxembourg B 9.890.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIVA, S.à r.l.

J. Reuter

(44844/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SOCIETE FORESTIERE CONTINENTALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 42.107.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1996, vol. 487, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(44845/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**TAYO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.166.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 13 décembre 1996.

Signature.

(44857/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**TAYO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.166.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 1996*

L'Assemblée prend connaissance de la lettre de démission de Monsieur Sylvain Imperiale, commissaire aux comptes, et nomme en son remplacement, Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg-Strassen.

Monsieur Paul Albrecht terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

*Pour TAYO HOLDING S.A.*

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44858/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**THE NEW RUSSIA FUND, Société Anonyme d'Investissement.**

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.

**STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth day of January.

Before M<sup>e</sup> Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Jacques Elvinger, master at law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 17th January, 1997;

2) David Scholfield, Director, residing in London, represented by M<sup>e</sup> Jacques Elvinger, prenamed, by virtue of a proxy given on 17th January, 1997.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Art. 1. Incorporation.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, an investment company in the form of a société anonyme d'investissement under the name of THE NEW RUSSIA FUND (hereafter the «Corporation»).

**Art. 2. Life of Corporation and Liquidation.** The Corporation is established for an undetermined period.

The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of two thirds of the votes cast by shareholders present, in person or by proxy, at a duly convened and quorate meeting.

**Art. 3. Object.** The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it, either directly itself or indirectly through its subsidiaries, in securities of any kind and any other assets, including without limitation investments in corporations, joint stock companies, other juridical persons, joint ventures, partnerships, economic societies, trusts and other entities with the overall aim and purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of thirtieth March nineteen hundred and eighty-eight regarding collective investment undertakings.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Share Capital.** The Corporation has an authorized capital of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) to consist of fifty million (50,000,000) authorized shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share being twenty-five million (25,000,000) Ordinary Shares (hereafter «Ordinary Shares») and twenty-five million (25,000,000) C Shares (hereinafter «C Shares»). For the purpose of these Articles the Ordinary Shares and the C Shares are both together referred to hereinafter as «shares».

The Corporation has an issued capital of forty-five thousand United States Dollars (USD 45,000.-) consisting of twenty-two thousand five hundred Ordinary Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per share. The twenty-two thousand five hundred Ordinary Shares have all been paid in cash to the extent of 25 %.

Shares will be issued in registered form only and may be certificated or uncertificated. Share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be in either manual, printed or facsimile form. Alternatively, share certificates may be signed by a third party designated by the Board of Directors, in which case such third party's signature must be manual. The Corporation may issue temporary share certificates or confirmations in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Payments of dividends to holders of shares will be made to such shareholders at their addresses appearing in the register of shareholders.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and receipt of the due subscription proceeds. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the due subscription proceeds by the Corporation, receive title to the shares purchased by him and will, upon request, obtain delivery of definitive share certificates within a reasonable time therefrom.

Shares of the Corporation shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefore by the Corporation; such register shall contain the name of each holder, his residence or elected domicile, the number of registered shares held by him and the amount for the time being called up and paid on each share. Every transfer and devolution of a registered share shall be entered in the relevant register.

Transfer of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates (if issued) representing the shares to the Corporation along with an instrument of transfer satisfactory to the Corporation or by written declaration of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide such an address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be determined by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the Corporation at its registered office, or at such other address as may be specified by the Corporation from time to time.

Every holder of shares shall be entitled, without charge, to receive one registered certificate for all such shares of the same class, or several certificates for one or more such shares upon payment, for every certificate which is in addition to the first, of such reasonable out-of-pocket expenses as the Board of Directors may from time to time determine. A holder who has transferred part of the shares comprised in his registered holding shall be entitled without charge to a certificate in respect of the balance.

In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Corporation may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries vis-à-vis the Corporation. In no case may the joint holders of one share be more than three. In case of death of one of the joint shareholders, the remaining joint shareholder(s) shall be treated as being solely and fully entitled to the share(s) held jointly.

**Art. 6. Lost or damaged share certificates.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Corporation that his share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Corporation may determine subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Corporation. The mutilated certificates shall be delivered to the Corporation and shall be annulled immediately.

The Corporation may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and for all reasonable expenses incurred by the Corporation in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

**Art. 7. Changes in Share Capital.** The issued and the authorized capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors of the Corporation is authorized to issue further shares of any class up to the total authorized capital in whole or in part, fully or partly paid, from time to time as it at its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present Articles of Incorporation in the Mémorial. The Board of Directors is further authorized and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment, at the time of issue of the shares, of the whole or a portion of the par value of the shares and the entire issuance premium, provided that (i) during an initial subscription period, to be determined by the Board of Directors for Ordinary shares, and if and when appropriate, for C Shares, Shares of each class will be issued at the initial subscription price fixed by the Board of Directors, (ii) any Ordinary or C Shares issued after

their respective initial subscription period shall be issued at a subscription price which is not less than the latest Net Asset Value per share of the relevant class. If such Net Asset Value is not representative, a more recent Net Asset Value will be calculated for the purpose of fixing the minimum subscription price set forth in (ii) above. With respect to the shares to be issued or sold during the initial subscription period and thereafter the Board of Directors may suppress all preferential subscription rights of Shareholders. Notwithstanding the above, shares may be issued at any time by way of capitalisation of profits or reserves or with respect to any particular holding or holdings of shares, wholly or partly in lieu of cash dividends as more fully described in Article 25.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions or upon issue of Ordinary Shares as a result of conversion of C Shares, Article 5 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 21 hereof.

The respective rights of Ordinary Shares and C Shares and the difference between such classes are set forth hereinafter.

The proceeds of the Ordinary Shares and the proceeds of C Shares shall be separately invested pursuant to Article 3 hereof and as the Board of Directors may determine pursuant to Article 15 hereof. For this purpose there shall be established a pool of assets and liabilities for each class of shares in the following manner:

a) the proceeds from the issue of each class of shares shall be applied in the books of the Corporation to the pool of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this Article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Corporation to the same pool as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool provided that all liabilities, whatever pool they are attributable to, shall unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole;

d) in the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be equally divided between all the pools or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the pools pro rata to the Net Asset Values of both classes;

e) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the Net Asset Value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

All outstanding C shares may be converted into Ordinary Shares upon decision of the Board of Directors at any time when the Board of Directors considers, in good faith, that the existence of separate classes is no longer justified (for example in circumstances where the proceeds of the two classes are substantially or fully invested). The number of Ordinary Shares to be issued upon conversion of C Shares shall be determined by reference to the respective Net Asset Values of the two classes of shares on the date of conversion. Upon such conversion all assets and liabilities attributable to C Shares shall be allocated to the pool of assets and liabilities attributable to the Ordinary Shares as more fully described above.

As a result of conversion of the C Shares, the issued capital of the Corporation shall be increased by the issue of additional Ordinary Shares out of the authorized capital and the total number of shares shall be increased or decreased, as the case may be. The increase or decrease of the total issued capital shall be reflected by an identical amount of increase or decrease of the reserves, such additional reserves, if any, not to be distributable in a manner other than capital. The Board of Directors shall act, as described in the fourth paragraph of this Article, to render effective the amendment of these Articles as may result from the foregoing.

The Ordinary Shares arising on conversion of C Shares shall rank in full for all dividends declared or paid after the date of their issue (save that the Board of Directors shall be entitled at their discretion to determine that the Ordinary Shares arising on conversion shall not rank for the whole or any part of any dividend on the Ordinary Shares which is declared wholly or partly in respect of a period beginning prior to the conversion date) and rank otherwise *pari passu* with the Ordinary Shares in issue at the date of conversion.

If for any reason no conversion of the C Shares occurs, the Ordinary Shares and the C Shares shall continue to exist as separate classes as described in these Articles.

Any decision of conversion shall be taken by the Board of Directors at least one month prior to the conversion date and shall be forthwith communicated to all shareholders.

At any time after the conversion of all C Shares into Ordinary Shares, the Board of Directors is authorized, within the limits of the authorized share capital, to proceed to any further issue of Shares of a class convertible into Ordinary Shares as contemplated in these Articles and to determine the initial offer price of the Shares of such class.

Upon a conversion of C Shares into Ordinary Shares, the newly issued Ordinary Shares will be allocated to the C Shareholders immediately prior to the conversion pro rata according to their respective former holdings of C Shares (provided that the Directors may deal in such manner as they think fit with fractional entitlements to Ordinary Shares arising on conversion, including selling any such fractional entitlements and retaining the proceeds for the benefit of the Corporation). If share certificates have been issued in respect of C Shares, such certificates will be cancelled immediately upon conversion and shareholders will, upon specific request, receive delivery of Ordinary Share certificates upon returning to the Corporation the cancelled C Share certificates (if issued). Upon conversion the rights attaching to C Shares under these Articles shall lapse.

**Art. 8. Restrictions on ownership and transfer of shares.** (a) The Board of Directors shall have power (but shall not be under any duty) to impose such restrictions as they think necessary for the purpose of ensuring that no Shares of any class are acquired or held directly or beneficially by:

(i) any US person as defined hereafter other than pursuant to an exemption available under the United States Securities Act of 1933, as amended (the «Securities Act») and any other relevant securities laws of the United States or any State thereof; or

(ii) any person whose holding of Shares would or might result in the Corporation having more than 80 beneficial owners of Shares (whether directly or by attribution pursuant to section 3 (c) (1) (A) of the United States Investment Company Act of 1940 as amended (the «Investment Company Act») who are US persons or any person whose holding would require the Corporation to register as an «investment company» under the Investment Company Act; or

(iii) any ERISA Plan as defined hereafter or person treated as holding the assets of an ERISA Plan; or

(iv) any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority or by virtue of which such person is not qualified to hold such Shares; or

(v) any person or persons in circumstances which, (whether directly or indirectly affecting such person or persons and whether taken alone or in conjunction with any other person or persons connected or not, or any other circumstances appearing to the Board of Directors to be relevant) in the opinion of the Board of Directors might cause or be likely to cause the Corporation or Shareholders some legal, regulatory, pecuniary, tax or material administrative disadvantage which the Corporation or Shareholders might not otherwise have incurred or suffered.

In this connection, the Board of Directors may:

(i) reject in its discretion any subscription for Shares or any transfer of Shares to any persons who are so excluded from purchasing or holding Shares; and (ii) pursuant to (d) below at any time repurchase or require the transfer of Shares held by Shareholders who are so excluded from purchasing or holding Shares;

(b) For this purpose (i) the terms «US person» and «United States» as used herein shall have the meanings ascribed to such terms in Section 902 (6) of Regulation S under the Securities Act; and (ii) the term «ERISA Plan» as used herein means an employee benefit plan subject to part 4 of Subtitle B of Title I of the United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended («ERISA»), or a plan subject to Section 4975 of the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended (the «Code»), or any trust created under any such employee benefit plan or plan, or any governmental plan (as defined in Section 3(32) of ERISA or Section 414(d) of the Code) organised in a jurisdiction having prohibitions on transactions with such governmental plan similar to those contained in section 406 of ERISA or Section 4975 of the Code.

(c) The Board of Directors shall, unless any Director has reason to believe otherwise, be entitled to assume without enquiry that none of the Shares are held in such a way as to entitle the Board of Directors to give a notice in respect thereof pursuant to sub-paragraph (d) (i) below. The Board of Directors may, however, upon an application for Shares or at any other time and from time to time require such evidence and/or undertakings to be furnished to them in connection with the matters stated in sub-paragraph (a) above as they shall in their discretion deem sufficient or as they may require for the purpose of any restriction imposed pursuant thereto. In the event of such evidence and/or undertakings not being so provided within such reasonable period (not being less than 21 days after service of notice requiring the same) as may be specified by the Board of Directors in the said notice, the Board of Directors may, in its absolute discretion, treat any Shares held by such a holder or joint holder as being held in such a way as to entitle them to serve a notice in respect thereof pursuant to sub-paragraph (d) (i) below.

(d) (i) If it shall come to the notice of the Board of Directors that any Shares are or may be owned or held directly or indirectly or beneficially by any person or persons in breach of any restrictions imposed under (a) above (the «Relevant Shares»), the Board of Directors may give notice to the person or persons in whose names the Relevant Shares are registered requiring him to transfer (and/or procure the disposal of interests in) the Relevant Shares to a person who is in the opinion of the Board of Directors a person who is eligible to hold them or, if at the relevant time shareholders are entitled to apply to the Corporation to have their shares repurchased by the Corporation, to give a request in writing for the repurchase of the Relevant Shares in accordance with these Articles. If any person upon whom such a notice is served pursuant to this sub-paragraph does not within twenty-one days after the giving of such notice (or such extended time as the Board of Directors in its absolute discretion shall consider reasonable) transfer the Relevant Shares to a person who is eligible to hold them, or, if at the relevant time shareholders are entitled to apply to the Corporation to have their shares repurchased by the Corporation, request the Corporation to so repurchase the Relevant Shares or establish to the satisfaction of the Board of Directors (whose judgement shall be final and binding) that he is not subject to such restrictions the Board of Directors may in its absolute discretion upon the expiration of such twenty-one days arrange for the repurchase of all the Relevant Shares or approve the transfer of all the Relevant Shares to a person who is eligible to hold them in accordance with paragraph (iii) below and the holder of the Relevant Shares shall be bound forthwith to deliver his share certificate or certificates (if any) to the Board of Directors and the Board of Directors shall be entitled to appoint any person to sign on his behalf such documents as may be required for the purpose of the repurchase or transfer of the Relevant Shares by the Corporation.

(ii) A person who becomes aware that he is holding or owning Relevant Shares shall forthwith unless he has already received a notice pursuant to sub-paragraph (i) above either transfer all his Relevant Shares to a person who is eligible to hold them or, if at the relevant time shareholders are entitled to apply to the Corporation to have their shares repurchased by the Corporation, give a request in writing for the repurchase of all his Relevant Shares in accordance with these Articles.

(iii) A transfer of Relevant Shares arranged by the Board of Directors pursuant to sub-paragraph (i) above shall be by way of sale at the best price reasonably obtainable and may be of all or part only of the Relevant Shares with a balance available for repurchase or transfer to other persons who are eligible to hold them. A repurchase of Relevant Shares

arranged by the Board of Directors pursuant to sub-paragraph (i) above will, if at the relevant time shareholders are entitled to apply to the Corporation to have their shares repurchased by the Corporation, be at the repurchase price determined in accordance with these Articles or in any other event will be at the fair market value determined by the Corporation's auditor less an amount equal to any duties or charges which are incurred by the Corporation as a result of such repurchase. Any payment received or made by the Corporation for the Relevant Shares so transferred or repurchased shall be paid to the person whose shares have been so transferred or repurchased subject to sub-paragraph (iv) below.

(iv) Payment of any amount due to such person pursuant to sub-paragraphs (i), (ii) or (iii) above shall be subject to any requisite exchange control consents first having been obtained and the amount due to such person will be deposited by the Corporation in a bank for payment to such person upon such consents being obtained against surrender of the certificate or certificates representing the Relevant Shares previously held by such person. Upon deposit of such amount as aforesaid such person shall have no further interest in such Relevant Shares or any of them or any claim against the Corporation in respect thereof except the right to receive such amount so deposited (without interest) upon such consents as aforesaid being obtained.

(v) The Board of Directors shall not be required to give any decisions, determination or declaration taken or made in accordance with these provisions. The exercise of the powers conferred by these provisions shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of direct or beneficial ownership of Shares by any person or that the true direct or beneficial owner of any Shares was otherwise than appeared to the Board of Directors at the relevant date provided that the powers shall be exercised in good faith.

**Art. 9. Shareholders' Meetings.** Any properly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 10. Annual General Meetings.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of February at 10 a.m. and for the first time in 1998. If any such a day is not a banking business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following banking business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorums and notice periods required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Any decisions affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of the other class shall be, in addition, subject to approval by a separate class meeting of the class concerned for which meeting the same quorum and majority requirements shall apply as those set forth in the preceding sentence.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within its class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law or these Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors pursuant to notice setting forth the agenda sent at least 21 days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders and publicized as determined by the Board of Directors and, if required, in accordance with the requirements of law.

If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12. Appointment of Directors.** The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members; provided, however, that a majority of the Directors shall at all times be resident outside the United Kingdom. Members of the Board of Directors need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting or until the election of their successors, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 13. Meetings and Powers of Directors.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint, subject to the prior consent of the shareholders, a managing director and may further appoint the officers of the Corporation, including a general manager, a secretary and any assistant general manager, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. The Board of Directors may appoint any investment managers or advisers to whom it may delegate, under its overall control and supervision, the day to day management of the assets of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors but without prejudice to such rights as the other party may have against the Corporation for breach of contract. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise provided in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors and circulated to all Directors.

No meeting of Directors (or any Committee of Directors) shall be held in the United Kingdom and any meeting so held shall be and be deemed to be inquorate, invalid and of no effect.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. Meetings of the Board of Directors may also be held by means of telephone conference.

Except as provided in Article 13, last paragraph, the directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors or as expressly provided by these Articles of Incorporation.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present in person or by telephone or represented at a meeting of the Board of Directors provided that if a majority of the Directors present in person or by telephone are resident in the United Kingdom, the Directors present shall not be capable of deliberating or acting validly otherwise than for the purpose of the next paragraph of this Article. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote, but only if the effect of the exercise of such a vote is not to render the decision or vote in question one which is reached or passed by a majority of Directors who are resident in the United Kingdom.

The continuing Directors may act notwithstanding any vacancies in their number but, if and so long as:

(a) the number of Directors is reduced below the minimum number fixed in the first paragraph of Article twelve above; or

(b) a majority or quorum of the Directors cannot be obtained without counting any Directors who are resident in the United Kingdom;

the continuing Directors may act for the purpose of filling vacancies in their number or of summoning general meetings of the Corporation, but not for any other purpose.

Written resolutions may also be passed in writing by the Board of Directors, provided all directors, by affixing their signature to the wording of the written resolution on one or several similar documents, have thereby consented to the passing of a written resolution and provided that all directors sign such resolution outside the United Kingdom.

**Art. 14. Board Minutes.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting or by any two directors.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 15. Management of the Corporation's business investments.** The Board of Directors shall, applying the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation.

Investments of the Corporation may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the Board of Directors may from time to time decide. Reference in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets held directly or investments made and assets held indirectly through the aforesaid subsidiaries.

**Art. 16. Remuneration of Directors and their interests.** The Directors (other than Directors who are directors or employees of any investment manager or adviser appointed by the Board of Directors or of companies associated with any such investment manager or adviser) shall be paid remuneration as may from time to time be determined by the resolution of the general meeting of shareholders and all Directors shall be entitled to reimbursement of all reasonable expenses incurred by them in attending meetings or otherwise in connection with the business of the Corporation.

Any Director who goes or resides abroad for any purposes of the Corporation or who performs services which in the opinion of the Directors go beyond the ordinary duties of a Director may be paid such extra remuneration (whether by way of salary, commission, participation in profits or otherwise) as the Directors may in their discretion decide in addition to any remuneration provided for above.

No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation are interested in, or are

directors, associates, officers or employees of such other corporation or firm, provided that such interest or relationship has been reported to the Board of Directors. Except as otherwise provided herein, any director or officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. Notwithstanding the foregoing, in the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction; such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

**Art. 17. Indemnification by the Corporation.** The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, to the fullest extent permitted by law and against any and all costs and expenses incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty and only if such settlement has been approved by the Board of Directors. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any right to indemnification to which corporate personnel other than Directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article 17 may be advanced by the Corporation prior to final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 17.

Notwithstanding the above, the Corporation may conclude and meet the cost of directors' and officers' liability insurance policies.

**Art. 18. Authority to bind the Corporation.** The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or individual signature(s) of duly authorised officer(s) of the Corporation or by the joint or individual signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 19. Auditors.** The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to probity and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings. The auditors shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and at the date of election of their successors.

**Art. 20. Creation of Reserves.** The Board of Directors may create, in respect of each class of shares, such reserves from time to time as it thinks proper, apart and aside from the reserves required by law, and shall create, in respect of each class of shares, a share premium reserve from funds received by the Corporation as issue premiums on the sale of the shares, which reserves or paid-in surplus may be used to provide for the payment for any shares of the correspondent class of the Corporation that the Corporation may repurchase from its shareholders or for setting off any realised or unrealised capital losses of the class concerned. Subject to the provisions and conditions set forth by Luxembourg law, such reserves may also be distributed to shareholders upon decision of the Board of Directors or a meeting of shareholders, as appropriate.

**Art. 21. Determination of Net Asset Value.** The Net Asset Value of the shares of each class will be determined by or on behalf of the Board of Directors. The Net Asset Value and the Net Asset Value per share of each class will be expressed in United States Dollars as at the close of business on each Valuation Date. «Valuation Date» means the date fixed by the Board of Directors for the valuation of the shares in the Corporation which shall occur at least once monthly.

The Net Asset Value of each class will be computed as the sum of the value of the investments plus any cash or other assets held by the Corporation (including interest accrued but not yet received) on behalf of a class minus all liabilities (including amortisation and accrued expenses and any provisions considered by the Board of Directors to be necessary or prudent) of such class.

The Board of Directors may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of any class in any of the following circumstances:

- when one or more stock exchanges or other over-the-counter markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of such class's assets or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of such class's is denominated, is closed otherwise than for ordinary holidays or if trading thereupon is restricted or suspended;
- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control of the Corporation, disposal of any asset of such class or a substantial part of them is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the shareholders;

- in the case of breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any asset of such class or if, for any reason, the value of any asset of such class may not be determined as rapidly and accurately as required;
- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Corporation are rendered impracticable or if purchases and sales of such class's assets cannot be effected at normal rates of exchange;
- if it is not reasonably practicable to determine the Net Asset Value of the Corporation on an accurate and timely basis.

If appropriate, any such suspension shall be notified to shareholders. No issue or repurchase of shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value of any class of shares is suspended.

The Net Asset Value per share of each class will be computed on each Valuation Date by dividing the Net Asset Value attributable to such class by the total number of shares of such class outstanding on the relevant Valuation Date and rounding the resulting amount to the nearest cent. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities will be accrued.

The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) all bonds, time notes, shares, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;
- d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Corporation insofar as the same have not been written off; and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

In determining the Net Asset Value of each class, the following principles will be applied:

- (a) untraded investments will initially be valued at cost price, which may include any expenses relating to their acquisition;
- (b) a revaluation of investments which are not traded to a value in excess of or below cost may be made where, in the opinion of the Board of Directors, it is justified by factors such as, the prices at which further issues of capital or dealings between third parties take place, the market value of comparable companies (making appropriate adjustments for such factors as limitation of marketability) or the price at which any agreement has been entered into, or is reasonably contemplated, for the sale of the investments; and
- (c) traded equity and equity-related securities will be valued at the last available price on the Stock Exchange or over-the-counter market on which such securities are traded, or the latest price available from a pricing service approved by the Board of Directors, or by one or more dealers, if any, providing a market in the relevant securities; and
- (d) assets or liabilities expressed in currencies other than United States Dollars will be translated into United States Dollars at the prevailing market rate for such currencies at the relevant Valuation Date and the resulting Net Asset Value of such class will be rounded to the nearest cent; and

If extraordinary circumstances render a valuation pursuant to the above guidelines impracticable or inadequate, the Board of Directors may follow other rules in order to achieve what it considers to be a fair valuation of the relevant assets of the Corporation.

The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses;
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Corporation;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Corporation, and other reserves if any authorized and approved by the Board of Directors; and
- e) all other liabilities of the Corporation of whatever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or advisers, including performance related fees, accountants, custodian and correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal and auditing services, promotional, underwriting, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the shares of the Corporation on any stock exchange or regulated market and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision taken by the Board of Directors or by a delegate of the Board of Directors in calculating the Net Asset Value or the Net Asset Value per share, shall be final and binding on the Corporation and present, past or future shareholders.

**Art. 22. Subscription price of further issues of shares.** Subject to Article 7, whenever authorised but unissued shares of the Corporation shall be offered by the Corporation for subscription or previously repurchased shares of the

Corporation shall be offered by the Corporation for sale, the price per share at which such shares shall be issued or sold, respectively, to a purchaser shall be based on the Net Asset Value per share calculated on the Valuation Date specified by the Board of Directors for the issue or sale of shares.

Payment for the shares shall be made within such time as the Board of Directors may from time to time decide.

**Art. 23. Appointment of Custodian.** The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding collective investment undertakings (the «Custodian»). All securities, cash and other assets of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the Board of Directors shall use their best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the Directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 24. Accounting Period.** The Accounting Period of the Corporation shall begin on the 1st November in each year and shall terminate on the last day of October of the following year, with the exception of the first Accounting Period which shall start on the date of incorporation and end on the 31st October 1997.

**Art. 24. Dividends.** Five per cent of the annual net profits of the Corporation shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the issued capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 7 hereof. Amongst the different share classes, the aforesaid allocation to the legal reserve shall be made pro rata to their respective total Net Asset Values.

Within the limits imposed by Luxembourg law, the general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits of each class shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, dividends in respect of each class. Subject to and with the limits of the provisions of Luxembourg law, the Board of Directors may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of shareholders may by conversion of net profits attributable to any class into capital and paid-in surplus of such class, attribute in lieu of dividends, out of the authorized share capital, fully-paid shares of such class to the shareholders of such class.

For the purpose of determining the net profits available for dividend distributions in respect of each class of shares, realised and/or unrealised capital losses may be required by the shareholders at the relevant General Meeting to be set off against the paid-up surplus of the Corporation. Dividend distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years and out of any other distributable reserves.

The dividends declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. Dividend distributions may also be made to a shareholder in the form of further fully paid shares if so decided in respect of the distribution in question by the Board of Directors and so elected in writing, in respect of the whole or part of a particular holding of Shares, by the registered holder of such shares. The Board of Directors may also decide that distribution of amounts not distributable in cash be made in the form of fully paid shares in the Corporation issued by the Corporation to all shareholders pro rata to their holdings or acquired (through a stock exchange or by tender available to all shareholders if the market price of the shares is lower than the Net Asset Value per share) and transferred to all shareholders pro rata to their shareholding. The Board of Directors is authorized to make all necessary arrangements for shares to be issued by the Corporation for the purpose of any of the provisions of this paragraph.

A dividend declared but not claimed by the shareholder within a period of five years from the declaration thereof, cannot thereafter be claimed by the shareholder and shall revert to the relevant class of shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Corporation to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, which are held by the Corporation for the account of shareholders.

**Art. 26. Repurchase of Shares by the Corporation.** The Corporation has the power to repurchase shares in the Corporation, at any time, on the stock exchange or otherwise, within the limitations set forth by Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

Until 28th February, 1999 at the latest, shares may not be repurchased at the request of the shareholders. On 28th February, 1999 or such earlier date as the Board of Directors may resolve, shareholders will be entitled to request the Corporation to repurchase their shares on at least one Valuation Date in each month (the «Monthly Valuation Date») provided that the Board of Directors may decide, subject to the limitations set forth below, that shareholders may request redemption of their shares more frequently on additional Valuation Dates to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall decide the basis of and procedures for subscriptions and redemptions (which will include a notice period) at least one month in advance of 28th February 1999 or the date fixed by the Board of Directors pursuant to the second sentence of this paragraph. Shares will be repurchased by the Corporation at a price based on the Net Asset Value per share, less such commission, fee or charges as the Board of Directors may decide.

In relation to each Valuation Date, redemptions may be limited up to 10 per cent of the total number of Shares in issue (or deemed to be in issue) as at the relevant Valuation Date (or such higher or lower percentage as the Directors may from time to time determine), save that for this purpose to the extent that subscription applications have been received in respect of any one Valuation Date, applications to redeem Shares for cash to the equivalent value will be ignored. In the event that applications to repurchase Shares exceed this limit, such applications will be scaled down to

the 10-per cent limit pro rata to the respective amounts applied for. To the extent they are not satisfied, applications will be carried forward to the next Valuation Date. Applications so carried forward will be dealt with in priority to any applications made on that or any subsequent Valuation Date.

The Board of Directors may require that up to 28 days prior notice must be given by shareholders for their shares to be repurchased on any specific Valuation Date. The repurchase price shall be paid not later than 28 days after the relevant Valuation Date.

Shares repurchased by the Corporation shall be held in treasury or cancelled upon appropriate action of the shareholders as set forth in the first paragraph of Article 7 hereof.

**Art. 27. Liquidation.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion to their holding of shares in such class.

**Art. 28. Amendment of Articles.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 29. Applicable laws.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August ten, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto, as well as the Law of March thirtieth, nineteen hundred and eighty-eight on Collective Investment Undertakings.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers have subscribed to the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

<i>Shareholder</i>	<i>subscribed capital</i>	<i>number of shares</i>
1) BARING MUTUAL FUND MUTUAL FUND S.A., prenamed: . . . . .	44,998.- USD	22,499
2) David Scholfield, prenamed: . . . . .	<u>2.- USD</u>	<u>1</u>
Total: . . . . .	<u>45,000.- USD</u>	<u>22,500</u>

The aforesaid shares have been paid in to the extent of 25 % and proof of the total payment of an amount of 11,250.- USD has been given to the undersigned notary.

For the purpose of registration the capital is estimated at one million five hundred and five thousand seven hundred Luxembourg Francs (LUF 1,505,700.-).

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two hundred and eighty thousand Luxembourg Francs (LUF 280,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

#### *General Meeting of Shareholders*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

#### *First resolution*

The following persons are appointed members of the Board of directors:

- The Hon. Arthur Hartman, Senior Consultant, APCO Associates, Washington D.C.;
- Mr Michael Chamberlayne, Director, Baring Asset Management, London;
- Mr Robert Koehler, Chairman and Chief Executive Officer, SGL CARBON AG, Frankfurt;
- The Lord Marlesford DL, Director, London;
- Mr Shane Ross, Business Editor, Sunday Independent, Dublin.

#### *Second resolution*

The following have been appointed as auditor:

PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.

#### *Third resolution*

The registered office is fixed in Luxembourg, 13, rue Goethe.

#### *Fourth resolution*

The fees payable to the members of the Board of Directors (excluding travelling, hotel and other expenses) shall not exceed in aggregate USD 100,000.- per annum (net of any applicable Luxembourg withholding tax) until otherwise decided or approved by a resolution of shareholders.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the undersigned the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Goethe, Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Jacques Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée du 17 janvier 1997;

2) M. David Scholfield, administrateur, demeurant à Londres, Royaume-Uni, représenté par M<sup>e</sup> Jacques Elvinger, prénommé, suivant une procuration datée du 17 janvier 1997.

Les procurations données, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Constitution.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société d'investissement sous forme de société anonyme d'investissement sous la dénomination de THE NEW RUSSIA FUND (ci-après la «société»).

**Art. 2. Durée et Liquidation.** La société est établie pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment, par décision des deux tiers des actionnaires présents en personne ou par procuration à une assemblée dûment convoquée et atteignant le quorum requis.

**Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la société est de placer directement ou par l'intermédiaire de ses succursales les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces et dans d'autres avoirs, y compris sans limitations, en actions de sociétés, sociétés par actions, d'autres personnes juridiques, joint ventures, participations, sociétés économiques, des trusts et d'autres entités dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** La société a un capital autorisé de cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (100.000.000,- USD), représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions autorisées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) par action. Ces actions étant vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions ordinaires (ci-après «actions ordinaires») et vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions convertibles (ci-après «actions convertibles»). Pour les besoins de ces statuts les actions ordinaires et les actions convertibles seront dénommées ci-après comme «actions».

La société a un capital souscrit de quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (45.000,- USD), représenté par vingt-deux mille cinq cents actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) par action. Les vingt-deux mille cinq cents actions ordinaires ont été libérées à hauteur 25 % par paiement en espèces.

Les actions ne seront émises qu'en forme nominative et des certificats peuvent ou ne peuvent pas être émis.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Ces deux signatures pourront être manuscrites, imprimées ou faites par télécopie. Alternativement, les certificats d'actions pourront être signés par une partie tierce désignée par le Conseil d'Administration, auquel cas une telle signature d'une tierce partie devra être manuscrite. La société peut émettre des certificats d'actions temporaires ou des confirmations dans une forme que le Conseil d'Administration déterminera périodiquement. Les paiements de dividendes seront effectués à ces actionnaires à leurs adresses figurant au registre des actionnaires.

Les actions pourront être émises que sur acceptation de la souscription et sur réception du produit de la souscription dû. Le souscripteur recevra, sans délai sur acceptation de la souscription et réception du produit de la souscription dû, un titre sur les actions achetées par lui et obtiendra, sur requête délivrance de certificats d'actions définitifs dans un délai raisonnable à compter de la requête.

Les actions de la société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société; ce registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu et le nombre d'actions nominatives qu'il détient, et le montant appelé et libéré de chaque action au moment considéré. Tout transfert et toute dévolution d'une action nominative seront inscrits au registre correspondant.

Le transfert d'actions se fera par la remise à la société du ou des certificats (en cas d'émission) représentant ces actions, ensemble avec un document de transfert exigé par la société, ou bien par une déclaration de transfert écrite portée au registre correspondant, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui sera périodiquement fixée par la société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre par une déclaration écrite envoyée à la société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra périodiquement être déterminée par la société.

Chaque détenteur d'actions nominatives sera habilité à recevoir, sans frais, un certificat nominatif pour toutes les actions d'une catégorie ou plusieurs certificats pour une ou plusieurs actions sur paiement, pour chaque certificat suivant le premier, de frais raisonnables que le Conseil d'Administration déterminera de temps en temps. Un détenteur nominatif qui a transféré une partie des actions faisant partie de son avoir nominatif sera en droit d'obtenir, sans frais, un certificat pour le solde.

En cas de copropriété ou en cas de nue-propriété et usufruit, la société pourra suspendre l'exercice de tout droit ayant trait à l'action jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les copropriétaires ou les nus-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la société. En aucun cas plus de trois personnes peuvent être copropriétaires d'une seule action. En cas de décès d'un des copropriétaires, les copropriétaires restants seront traités comme étant les seuls propriétaires de l'action détenue en copropriété.

**Art. 6. Certificats d'actions perdus ou endommagés.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions que la société déterminera conformément à la loi applicable.

Des certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la société. Ces certificats endommagés seront remis à la société et annulés sur-le-champ.

La société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action et toutes les dépenses justifiées encourues par la société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 7. Changements du Capital Social.** Le capital émis et autorisé de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts.

D'autre part, le Conseil d'Administration est en droit d'émettre à son gré des actions futures de toute catégorie, à concurrence du capital total autorisé, en une fois ou par tranches périodiques, entièrement ou partiellement libérées, périodiquement de façon discrétionnaire, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial des présents statuts. Le Conseil d'administration est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription et de soumettre celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions, de tout ou partie de la valeur nominale des actions ainsi que d'une prime d'émission; étant précisé que (i) durant une période de souscription initiale, qui sera à déterminer par le Conseil d'Administration, pour les actions ordinaires et, si applicable, pour les actions convertibles, les actions de chaque catégorie seront émises au prix de souscription initial déterminé par le Conseil d'Administration et (ii) toutes les actions ordinaires ou convertibles émises après leurs périodes initiales de souscription respectives seront émises à un prix de souscription qui ne sera pas inférieur à la dernière valeur nette par action de la catégorie concernée. Au cas où cette valeur nette n'est pas représentative, une valeur nette plus récente sera calculée afin de déterminer le prix de souscription minimum tel que décrit sous (ii) du présent article. Quant aux actions à émettre ou à vendre pendant la période initiale de souscription et après, le Conseil d'Administration peut supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nonobstant de ce qui précède, les actions pourront être émises à tout moment par le moyen de la capitalisation de profits ou de réserves ou concernant toute(s) détention(s) totale(s) ou partielle(s) d'actions au lieu de distribution en liquide décrit plus amplement à l'article 25 des présents statuts.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira ainsi pour rendre effective, totalement ou partiellement, l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions précédentes ou lors de l'émission d'actions ordinaires résultant de la conversion des actions convertibles, l'article 5 des statuts devra être modifié pour rendre compte du résultat de cette opération et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi.

L'émission d'actions sera suspendue et le calcul de la valeur de l'actif net est suspendue selon les dispositions de l'article 21 y relatif.

Les droits respectifs des actions ordinaires et des actions convertibles ainsi que la différence entre ces catégories sont fixés ci-dessous.

Les produits résultant des actions ordinaires et les produits résultant des actions convertibles seront investis séparément conformément à l'article 3 ci-dessus, et de la façon déterminée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 15 ci-dessous. Dans ce but, il sera établi pour chaque catégorie d'actions une masse d'avoirs et d'engagements de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie d'actions seront attribués, dans les livres de la société, à la masse des avoirs établie pour cette catégorie d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette catégorie d'actions seront attribués à cette masse d'avoirs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un avoir est dérivé d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la société, à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il a été dérivé et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) lorsque la société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question; étant entendu que tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à parts égales à toutes les masses et dans la mesure ou le montant le justifie, au prorata des valeurs nettes des différentes catégories d'actions;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

Toutes les actions convertibles en émission peuvent être converties à tout moment en actions ordinaires sur décision du Conseil d'Administration quand le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi que l'existence de catégories différentes ne se justifie plus (par exemple dans la situation où les avoirs des deux classes sont investis d'une façon substantielle ou investis complètement). Le nombre d'actions ordinaires à émettre lors de la conversion d'actions convertibles sera déterminé par référence aux valeurs nettes des deux catégories d'actions à la date de la conversion. Lors de cette conversion, tous avoirs et obligations attribuables aux actions convertibles seront affectés à la masse des avoirs et obligations attribuables aux actions ordinaires comme plus amplement décrit ci-dessus.

Suite à la conversion des actions convertibles, le capital souscrit de la société sera augmenté par l'émission par voie du capital autorisé d'actions ordinaires additionnelles et le nombre total d'actions sera augmenté ou diminué, selon le cas. L'augmentation ou la diminution du capital sera accompagnée d'une diminution ou augmentation correspondante des réserves, ces éventuelles réserves additionnelles n'étant distribuables que dans les mêmes conditions que le capital. Le Conseil d'Administration, comme décrit au troisième paragraphe de cet article, fera acter la modification des statuts résultant de ce qui précède.

Les actions ordinaires émises au moment de la conversion des actions convertibles auront droit plein et entier aux dividendes déclarés et payés après la date de leur émission (sauf que le Conseil d'Administration a pouvoir de déterminer que les actions ordinaires résultant de cette conversion n'auront pas rang égal pour tout ou partie des dividendes sur les actions ordinaires qui sont déclarées partiellement ou entièrement une période commençant avant la date de conversion) et existeront pari passu avec les actions ordinaires en émission au jour d'évaluation de la conversion.

Si pour les raisons prévues ci-dessus, aucune conversion des actions convertibles n'a lieu, les actions ordinaires et les actions convertibles continueront d'exister en tant que catégories séparées comme décrit par les présents statuts.

Toute décision reportant la date de conversion sera prise par le Conseil d'Administration au moins un mois avant la date de conversion et sera immédiatement communiquée à tous les actionnaires.

A tout moment après la conversion en actions ordinaires de toutes les actions convertibles, le Conseil d'Administration peut, dans les limites du capital autorisé, procéder à toute nouvelle émission d'actions d'une catégorie convertible en actions ordinaires ainsi qu'envisagé par les présents statuts et déterminer le prix de vente initial des actions d'une telle catégorie.

Lors de la conversion d'actions convertibles en actions ordinaires, les actions ordinaires nouvellement émises seront attribuées aux détenteurs d'actions convertibles immédiatement avant la conversion au pro rate de leurs détentions d'actions convertibles (étant entendu que les administrateurs peuvent traiter des fractions d'actions ordinaires émises au moment de la conversion comme ils le jugent bon, y compris en vendant ces fractions avec la rétention des produits de ces ventes au profit de la société). Si des certificats d'actions ont été émis pour les actions convertibles, de tels certificats seront immédiatement annulés dès la conversion et les actionnaires, s'ils en font spécifiquement la demande, recevront des certificats d'actions ordinaires en renvoyant à la société les certificats d'actions convertibles annulés (s'ils ont été émis).

Au moment de la conversion les droits relatifs aux actions convertibles en application des présents statuts s'éteignent.

**Art. 8. Restrictions au droit de propriété et au transfert d'actions.** (a) Le Conseil d'Administration a le pouvoir (mais n'aura pas l'obligation) d'imposer des restrictions qu'il jugera nécessaires afin d'assurer qu'aucune action d'aucune classe ne soit acquise ou détenue directement ou indirectement par:

(i) une personne des Etats-Unis d'Amérique telle que définie ci-après autre qu'en application d'une exemption sous le «United States Securities Act 1933» tel que modifié (le «Securities Act») et toute autre loi concernant les valeurs mobilières applicable aux Etats-Unis ou un des Etats; ou

(ii) toute personne dont la détention d'actions dans la société aura ou pourra avoir comme résultat que la société ait plus de 80 bénéficiaires économiques (soit directement ou par attribution en application de la section 3 (c) (1) (A) du «United States Investment Company Act 1940» tel que modifié (le «Investment Company Act») qui sont des personnes des Etats-Unis ou toute personne dont la détention d'actions obligerait la société à un enregistrement comme société d'investissement sous le «Investment Company Act»; ou

(iii) tout plan ERISA tel que défini ci-après ou toute personne considérée comme détenant les avoirs d'un plan ERISA; ou

(iv) toute personne en violation d'une loi ou d'une exigence d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou en vertu de laquelle cette personne n'est pas qualifiée pour détenir des actions; ou

(v) toute(s) personne ou personnes dans des circonstances qui, (affectant directement ou indirectement cette personne ou ces personnes et considérées seules ou en conjonction avec toute(s) autre(s) personne ou personnes liées ou dans d'autres circonstances apparaissant au Conseil d'Administration comme étant appropriées) de l'opinion du Conseil d'Administration pourraient causer ou sont probables de causer à la société ou aux actionnaires des dés-

avantages légaux, réglementaires, pécuniaires, fiscaux ou importants que la société ou les actionnaires n'auraient autrement pas encourus ou soufferts.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration peut:

(i) rejeter à sa discrétion toute souscription pour des actions ou tout transfert d'actions à des personnes qui sont ainsi exclues de l'achat et de la détention des actions; et

(ii) en application de (d) ci-dessous à tout moment racheter ou demander le transfert des actions détenues par les actionnaires qui sont ainsi exclus de l'achat et de la détention des actions;

(b) pour les besoins de ces statuts (i) les termes «personne des Etats-Unis» et «Etats-Unis» tel que utilisés dans ces statuts ont la signification qui leur aura été donné à la section (6) de la régulation S au Securities Act; et

(ii) le terme «plan ERISA» tel qu'utilisé, désigne un plan au bénéfice d'employés, soumis à la partie 4 du sous-titre B du titre I du «United States Employee Retirement Income Security Act 1974», tel que modifié («ERISA»), ou un plan soumis à la section 4975 du «United States Internal Revenue Code 1986», tel que modifié (le «Code»), ou tout trust créé sous l'empire d'un plan au bénéfice d'employés ou plan, ou tout plan gouvernemental (tel que défini à la section 3 (32) ou section 414 (d) du Code), organisé dans une juridiction où existent des interdictions sur des transactions avec un plan gouvernemental, similaires à celles prévues dans les sections 406 de ERISA ou 4975 du Code.

(c) Le Conseil d'Administration sera (à moins qu'un administrateur n'ait eu raison de croire le contraire), autorisé à assumer sans enquête qu'aucune des actions n'est détenue d'une façon qui donnerait droit au Conseil d'Administration de donner un avis à leur sujet en application du sous-paragraphe (d) (i) ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut cependant suivant une demande de souscription d'actions ou à tout autre moment et de temps en temps demander la preuve et/ou d'autres engagements en relation avec les éléments décrits dans le sous-paragraphe (a) ci-dessus comme ils le jugeront suffisant ou comme ils le demanderont dans le contexte d'une restriction imposée dans ce contexte. Dans le cas où cette preuve et/ou cet engagement n'est pas fourni pendant une période raisonnable (ne pouvant pas être moins de 21 jours après l'envoi de l'avis demandant de fournir les éléments) tel qu'il sera spécifié par le Conseil d'Administration dans l'avis mentionné, le Conseil d'Administration peut à sa discrétion traiter les actions détenues par le propriétaire ou un copropriétaire comme étant détenu de la façon qui l'autorise à émettre l'avis les concernant en application du sous-paragraphe (d) (i) ci-dessous.

(d) (i) Si le Conseil d'Administration a connaissance que des actions sont ou pourraient être la propriété de ou détenues directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un bénéficiaire économique par une personne ou des personnes en violation d'une des restrictions imposées sous (a) ci-dessus (les «actions concernées»), le Conseil d'Administration peut donner avis à cette personne ou ces personnes au nom desquelles les actions concernées sont enregistrées en leur demandant de les transférer (et/ou de procéder à la liquidation de ses intérêts économiques dans les actions concernées) à une personne qui de l'opinion du Conseil d'Administration est une personne autorisée à détenir ces actions ou, si le moment donné, les actionnaires ont le droit de demander à la société de racheter leurs actions, de fournir une demande écrite de rachat des actions concernées en application des présents statuts. Si une personne à laquelle un tel avis a été envoyé en application de ce sous-paragraphe, ne transfère pas endéans 21 jours après l'envoi de cet avis (ou une période de temps plus étendue que le Conseil d'Administration de manière discrétionnaire considère comme raisonnable) les actions concernées à une personne qui a le droit de les détenir, ou si le moment donné les actionnaires ont le droit de demander à la société de procéder au rachat de leurs actions, ne demande pas à la société de procéder au rachat des actions concernées ou n'établit pas à la satisfaction du Conseil d'Administration (dont le jugement sera final et définitif) qu'il n'est pas sujet aux restrictions le Conseil d'Administration peut de son propre jugement et après l'expiration des 21 jours arranger le rachat de toutes les actions concernées ou approuver le transfert de toutes les actions concernées à une personne qui est autorisée à détenir les actions en application du paragraphe (iii) ci-dessous et le détenteur des actions concernées sera obligé de délivrer ses certificats d'actions ou certificats (si applicable) au Conseil d'Administration et le Conseil d'Administration sera autorisé à désigner une personne qui signera en son nom les documents qui seront requis pour les besoins du rachat ou du transfert des actions concernées par la société.

(ii) Une personne qui se rend compte qu'elle détient ou possède des actions concernées devra, à moins qu'elle n'ait déjà reçu un avis en application du sous-paragraphe (i) ci-dessus, soit transférer toutes ses actions concernées à une personne qui est autorisée à les détenir ou si le moment donné les actionnaires sont autorisés à demander le rachat à la société, présenter une telle demande de rachat par écrit en vue du rachat des actions concernées en application des statuts.

(iii) Un transfert d'actions concernées arrangé par le Conseil d'Administration en application du sous-paragraphe (i) ci-dessus se fera par vente au meilleur prix raisonnablement obtainable et pourra être pour toute ou partie uniquement des actions concernées le solde étant disponible pour le rachat ou le transfert à d'autres personnes qui sont autorisées à les détenir. Un rachat des actions concernées arrangé par le Conseil d'Administration en application du sous-paragraphe (ii) ci-dessus sera, si le moment donné les actionnaires ont le droit de demander le rachat de leurs actions à la société, effectué au prix de rachat déterminé en application des présents statuts ou dans tous les autres cas sera à la valeur raisonnable du marché déterminée par le réviseur de la société en déduisant un montant égal aux charges et frais supportés par la société en raison de ce rachat. Tout paiement reçu ou fait par la société pour les actions concernées ainsi transférées ou rachetées sera payé à la personne dont les actions ont été transférées ou rachetées sous réserve du sous-paragraphe (iv) ci-dessous.

(iv) Le paiement des montants dus à ces personnes en application des sous-paragraphe (i), (ii) ou (iii) ci-dessus seront soumis à l'obtention des autorisations nécessaires en matière de contrôle des changes et le montant dû à cette personne sera déposée par la société auprès d'une banque en vue du paiement de cette personne, après que les autorisations aient été obtenues, contre présentation du certificat ou des certificats représentant les actions concernées et antérieurement détenues par cette personne. Lors du dépôt du montant tel que décrit ci-avant, cette personne n'aura

plus de droits sur ses actions concernées ou sur une d'elles ou un recours contre la société en relation avec les actions, exception faite du droit de recevoir le montant déposé (sans intérêts) après que les autorisations ci-avant mentionnées auront été obtenues.

(v) Le Conseil d'Administration ne sera pas requis de donner les décisions, déterminations et déclarations prises ou faites en application de ces dispositions. L'exercice des pouvoirs conférés par ces dispositions ne sera pas mis en cause ou invalidé par le simple fait qu'il y avait des preuves insuffisantes de la détention directe ou du caractère de bénéficiaire économique des actions d'une personne ou que le vrai bénéficiaire économique des actions était différent de celui pris en compte par le Conseil d'Administration le moment donné, à condition que les pouvoirs aient été exercés de bonne foi.

**Art. 9. Assemblées Générales.** Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 10. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la société ou en tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de février à 10.00 heures et pour la première fois en 1998. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toutes décisions affectant les droits des actionnaires d'une catégorie par rapport à une autre catégorie seront, en plus, soumis les à l'approbation d'une assemblée générale séparée des actionnaires de la classe concernée pour laquelle les mêmes règles de quorum et de majorité seront applicables que celles décrites dans la phrase précédente.

Toute action d'une catégorie, et sans incidence de la valeur nette d'inventaire dans cette catégorie, donne droit à une voix, sauf les limitations imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 11. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour au moins 21 jours avant l'assemblée, à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires et publié de la manière prescrite par le Conseil d'Administration et dans la mesure requise conformément à la loi.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation et sans publication préalable.

**Art. 12. Nomination des Administrateurs.** La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins; étant entendu toutefois que la majorité des administrateurs résidera toujours hors du territoire du Royaume-Uni. Les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et auront accepté leurs fonctions, à condition cependant qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 13. Réunions et Pouvoirs des Administrateurs.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que les assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée des actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner un autre président pro tempore à la majorité simple des personnes présentes à ces assemblées ou réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, moyennant l'accord préalable des actionnaires pourra nommer un administrateur-délégué, et en plus désigner les fondés de pouvoir de la société, y compris un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la société. Le Conseil d'Administration pourra désigner n'importe quels gestionnaires ou conseillers en investissement auxquels il pourra déléguer, sous son entier contrôle et surveillance, la gestion journalière des avoirs de la société. Pareille nomination pourra être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration mais sous préjudice des droits que l'autre partie peut avoir à l'encontre de la société pour rupture de contrat. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la

société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, cable, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration et transmise à tous les administrateurs.

Aucune réunion du Conseil d'Administration ou d'un comité d'administrateurs ne se tiendra au Royaume-Uni et toute réunion qui s'y tiendrait sera considérée comme n'ayant pas atteint le quorum nécessaire, non valable et d'aucun effet.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par cable, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son représentant. Sauf pour ce qui est prévu à l'article 13, dernier paragraphe, les administrateurs ne pourront agir qu'à une réunion valablement convoquée du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne pourront pas engager la société par leurs actes individuels, excepté si spécifiquement permis par une résolution du Conseil d'Administration ou tel qu'expressément prévu par les présents statuts.

Le Conseil d'Administrateur ne pourra délibérer et agir que si au moins deux des administrateurs sont présents en personne ou par téléphone ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration étant entendu cependant que si la majorité des administrateurs présents en personne ou par téléphone est résidente au Royaume-Uni, les administrateurs présents ne seront pas capables de délibérer ou d'agir valablement autrement que pour les besoins du prochain paragraphe de cet article.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante, mais uniquement si l'exercice de ce droit de vote n'a pas pour effet de transformer cette décision ou ce vote en question en vote ou décision qui est effectué ou prise par une majorité d'administrateurs qui sont résidents au Royaume-Uni. Les administrateurs restants peuvent agir en dépit d'une diminution de leur nombre mais, si et aussi longtemps que (a) le nombre des administrateurs est réduit en-dessous du minimum fixé par le premier paragraphe de l'article 12 ci-avant, ou (b) une majorité ou un quorum d'administrateurs ne peut être obtenu sans compter les administrateurs qui résident au Royaume-Uni, les administrateurs restants peuvent agir pour remplir les vacances ou pour convoquer des assemblées générales de la société mais pour aucune autre raison.

Des résolutions circulaires peuvent également être adoptées par écrit par le Conseil d'Administration à condition que tous les administrateurs, en apposant leur signature au bas du texte de la résolution circulaire sur un ou plusieurs documents similaires, aient par là donné leur accord à l'adoption d'une résolution circulaire à condition que tous les administrateurs signent cette décision hors du Royaume-Uni.

**Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (Minutes).** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou en son absence par l'administrateur pro tempore qui aura assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 15. Gestion des investissements commerciaux.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et les affaires de la société. Le Conseil d'Administration déterminera toutes les restrictions qui seront de temps en temps applicables aux investissements de la société.

Les investissements de la société pourront être faits soit directement, soit indirectement par des filiales tel que le Conseil d'Administration le décidera de temps en temps. Les références dans les présents statuts, faites aux «investments» (investissements) et «assets» (avoirs) signifient, selon ce qui est le plus approprié ou bien des investissements réalisés et des avoirs détenus directement, ou bien des investissements réalisés et des avoirs détenus indirectement à travers les filiales précitées.

**Art. 16. Rémunération des Administrateurs et leurs intérêts.** Il sera payé aux administrateurs (autre que ceux qui sont administrateurs ou employés d'un gestionnaire ou d'un conseiller en investissement nommé par le Conseil d'Administration ou de sociétés liées à ces gestionnaires ou conseillers) des rémunérations qui seront de temps en temps déterminées par l'assemblée générale des actionnaires et tous les administrateurs ont droit au remboursement de tous frais raisonnables par eux engagés dans le contexte de réunions ou autrement en rapport avec les affaires de la société.

Tout administrateur qui voyage ou réside à l'étranger pour les besoins de la société ou qui rend des services qui de l'avis des administrateurs vont au-delà des devoirs normaux d'un administrateur, peut se voir allouer une rémunération supplémentaire (comme salaire, commission, participation au profit, ou autrement) tel que les administrateurs pourront le déterminer d'une façon discrétionnaire en plus de la rémunération à laquelle est faite référence au paragraphe précédent.

Aucun contrat ou autre transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé, à condition qu'un tel intérêt ou qu'une telle relation a fait l'objet d'un rapport au Conseil d'Administration. Sauf si les présents statuts en disposent autrement, l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société

pas des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 17. Indemnisation par la société.** La société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de la façon la plus complète telle que permise par la loi et pour tous les coûts et dépenses supportés ou payés par lui en connection avec toute revendication, action, poursuite ou action en justice auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société ou sur sa demande de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs et seulement si un tel arrangement a été approuvé par le Conseil d'Administration. Le droit à pareille indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir. Le droit à l'indemnisation ici prévu sera séparable, n'affectera pas d'autres droits auxquels tout administrateur ou fondé de pouvoir peut avoir droit; seront continués pour une personne qui a cessé d'être un tel administrateur ou fondé de pouvoir et auront effet à l'égard des héritiers des exécuteurs testamentaires et des administrateurs d'une telle personne.

Rien de tout ce qui est contenu dans le présent article affectera le droit à l'indemnisation auquel le personnel de la société, autre que les administrateurs et fondés de pouvoir, pourra avoir droit par contrat ou autrement par la loi. Les dépenses en rapport avec la préparation et la présentation d'une défense contre toute revendication, action, poursuite ou procédure ayant le caractère tel que décrit dans le présent article 17 seront avancés par la société, préalablement à toute disposition définitive à ce sujet sur réception d'un engagement par ou pour le compte d'un administrateur ou fondé de pouvoir, de rembourser ce montant, s'il apparaît qu'en définitive qu'il n'est pas en droit d'être indemnisé en vertu de cet article 17.

Nonobstant ce qui précède, la société peut conclure les polices d'assurances des administrateurs et des fondés de pouvoir.

**Art. 18. Pouvoir d'engager la société.** La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) conjointe(s) ou individuelle de fondés de pouvoir autorisés à cet effet ou par la (les) signature(s) conjointe(s) ou individuelle(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 19. Réviseurs.** Les opérations de la société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif. Les réviseurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, et le jour de l'élection de leurs successeurs.

**Art. 20. Constitution de réserves.** Le Conseil d'Administration pourra, pour chaque catégorie, quand il le jugera opportun, créer des réserves en plus de la réserve légale; il créera pour chaque catégorie d'actions une réserve au moyen des fonds touchés comme primes d'émission lors de l'émission des actions de la société, les réserves pourront être employées au paiement des actions de la catégorie concernée que la société rachètera de ses actionnaires ou pour compenser des pertes en capital réalisées ou non réalisées de la catégorie concernée.

En vertu des dispositions et sous les conditions fixées par le droit luxembourgeois, de telles réserves peuvent également être distribuées aux actionnaires sur décision du Conseil d'Administration ou d'une assemblée des actionnaires.

**Art. 21. Détermination de la valeur nette des actions.** La valeur nette des actions de chaque catégorie de la société sera déterminée par ou au nom du Conseil d'Administration. La valeur nette et la valeur nette par action de chaque catégorie seront exprimées en dollars des Etats-Unis chaque jour d'évaluation lors de la fermeture du marché. «Jour d'évaluation» signifie le jour fixé par le Conseil d'Administration pour l'évaluation des actions de la société qui interviendra au moins une fois par mois.

La valeur nette de chaque catégorie sera calculée comme la somme de la valeur des investissements à laquelle s'ajoute tout argent en espèces ou autre valeur détenue par la société (y compris les intérêts échus mais pas encore touchés) pour le compte d'une catégorie moins toutes les dettes (y compris les amortissements, les dépenses échues et toutes les prestations jugées nécessaires et prudentes par le Conseil d'Administration) de cette catégorie.

Le Conseil d'Administration pourra suspendre temporairement la fixation de la valeur nette d'une catégorie dans les cas suivants:

- lorsqu'une ou plusieurs bourses de valeurs ou autres marchés OTC qui fournissent la base pour évaluation d'une partie substantielle des avoirs de la catégorie ou si un ou plusieurs marchés d'échange étrangers dans les devises dans lesquelles une partie substantielle de la catégorie est libellée, sont fermés autrement que pour des vacances ordinaires ou si les transactions y sont limitées ou suspendues;
- lorsqu'à la suite d'événements de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances dépassant le contrôle de la société, la disposition des avoirs de cette catégorie ne peut être faite de façon raisonnable ou normale, sans porter un sérieux préjudice aux intérêts des actionnaires;

- lorsqu'il y aura un arrêt des moyens de communication utilisés habituellement pour évaluer tout investissement de la catégorie; ou si pour n'importe quelle raison la valeur d'un avoir possédé par cette catégorie ne peut être rapidement et exactement établi ou si;
- en conséquence des restrictions d'échange ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la société sont rendues impraticables ou si les achats et les ventes des avoirs de cette catégorie ne peuvent être effectués à un taux de change normal;
- lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la valeur nette de la société de façon précise et en temps utile.

Si cela est jugé opportun, une telle suspension sera notifiée aux actionnaires. Aucune émission, ni aucun rachat d'actions n'auront lieu pendant une période de suspension du calcul de la valeur nette des actions d'une catégorie.

La valeur nette par action pour chaque catégorie sera calculée chaque jour d'évaluation en divisant la valeur nette attribuable à cette catégorie par le nombre total des actions émises au jour d'évaluation en question et en arrondissant la somme du résultat au plus proche centième. Pour autant que ce soit possible, le revenu des avoirs, les intérêts à payer, les frais et autres engagements seront calculés quotidiennement.

Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, certificats d'actions, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou qui ont été contractés par la société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la société en espèces ou en titres (étant entendu toutefois que la société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits ou des pratiques analogues);
- e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

Pour déterminer la valeur nette de chaque catégorie des principes suivant seront appliqués;

- (a) les investissements pour lesquels il n'existe pas de marché seront évalués initialement au prix de revient qui pourra inclure toutes les dépenses relatives à leur acquisition;
- (b) Une réévaluation d'investissements pour lesquels il n'existe pas de marché à une valeur dépassant ou sous le coût peut être faite là ou, selon l'avis du Conseil d'Administration, elle est justifiée par des facteurs tels que les prix auxquels d'autres émissions de capital ou des négociations entre parties tierces ont lieu, la valeur du marché de sociétés comparables (faisant des ajustements appropriés pour des facteurs telle que la limitation de négociabilité) ou le prix auquel tout agrément a été conclu ou raisonnablement projeté, pour la vente des investissements; et
- (c) Les actions pour lesquelles il existe un marché et les valeurs mobilières liées à des actions sont évaluées sur base de leur dernier prix disponible à la bourse ou sur le marché OTC sur lesquels de telles valeurs mobilières sont négociées ou sur base du dernier prix disponible fourni par un service d'évaluation approuvé par le Conseil d'Administration ou par un ou plusieurs marchands de titres disposant d'un marché dans les titres visés; et
- (d) des avoirs ou des engagements exprimés en devises autres que les dollars des Etats-Unis d'Amérique seront converties en dollars des Etats-Unis d'Amérique au taux prévalant du marché pour de telles devises, au jour d'évaluation concerné et la valeur nette par catégorie qui en résulte sera arrondie au plus proche centième.

Lorsque des circonstances extraordinaires rendent une évaluation conformément aux lignes de conduite ci-dessus irréalisable ou inadaptée, le Conseil d'Administration peut suivre d'autres règles dans le but de réaliser ce qu'il considère être une évaluation équitable des avoirs en question de la société.

Les engagements de la société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) tous les frais d'administration, échus ou redus;
- c) toutes les obligations, connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la société;
- d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la société et le cas échéant d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration; et
- e) tous autres engagements de la société de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses gestionnaires des investissements ou conseillers en investissement, y compris des honoraires calculés sur base d'une performance, comptables, dépositaire, domiciliaire, agent de transfert et de préposé au registre, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation des actions de la société à la Bourse ou un marché réglementé, les frais de promotion, de prise ferme, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales, les coûts et dépenses supportés en rapport avec la quotation des actions de la société à toute bourse ou marché réglementé et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. La société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave et erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par un délégué du Conseil d'Administration en rapport avec le calcul de la valeur nette ou de la valeur nette par action, sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

**Art. 22. Prix de souscription pour d'autres émissions d'actions.** Sous réserve de l'article 7, chaque fois que des actions autorisées mais non encore émises ou des actions de la société rachetées antérieurement seront offertes en vente par la société à un acheteur, le prix auquel ces actions seront émises ou vendues sera basé sur la valeur nette par action au jour d'évaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour l'émission et la vente d'actions.

Le paiement des actions sera effectué endéans les délais que le Conseil d'Administration fixera périodiquement.

**Art. 23. Nomination du dépositaire.** La société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la société seront détenus par ou pour le compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver une société pour agir comme dépositaire et les administrateurs désigneront ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur aura été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à sa place.

**Art. 24. La période de décompte.** La période de décompte commencera le premier novembre et se terminera le dernier jour du mois d'octobre de l'année suivante. Toutefois la première période de décompte commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 octobre 1997.

**Art. 25. Dividendes.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social émis tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.

Parmi les différentes catégories d'actions, l'affectation à la réserve légale se fera au prorata de leurs valeurs nettes totales respectives.

Dans les limites imposées par la loi luxembourgeoise l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde du bénéfice net de chaque catégorie et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des dividendes pour chaque catégorie. Sous réserve et dans les limites de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut périodiquement décider de payer un dividende intérimaire. L'assemblée générale des actionnaires peut, par la conversion des profits nets attribuables à chaque catégorie en capital et réserves de cette catégorie, attribuer, dans les limites du capital autorisé, en lieu et place des dividendes des actions entièrement libérées de cette catégorie aux actionnaires de cette catégorie.

Pour les besoins de la détermination du profit net disponible pour des distributions de dividendes dans chaque catégorie d'actions, les actionnaires pourront demander, lors de l'assemblée générale en question de compenser les pertes de capital réalisées et/ou non réalisées avec la réserve de primes d'émission de la société par le surplus libéré de la société. Des dividendes peuvent aussi être payés du profit net disponible reporté des années précédentes et de toute autre réserve disponible.

Les dividendes annoncés pourront être payés en dollars des Etats-Unis d'Amérique ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la devise du paiement. Des distributions de dividendes peuvent également faites à un actionnaire en la forme d'actions entièrement libérées s'il en est décidé ainsi par le Conseil d'Administration dans le cadre de la distribution en question et (désiré par écrit) dans le cadre de toute ou partie de la détention d'actions par le détenteur de ces actions figurant au registre. Le Conseil d'Administration peut également décider qu'une distribution de montants non-distribuables en espèces sera réalisée sous la forme d'actions entièrement libérées de la société à tous les actionnaires au pro rata des actions détenues émises par la société ou acquises par elle (par une bourse ou par soumission disponible à tous les actionnaires si le prix du marché des actions est moins élevé que la valeur nette par action) et transféré à tous les actionnaires au prorata de leur détention d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tous les arrangements nécessaires en vue d'émission d'actions par la société.

Les dividendes d'actions annoncés mais non payés à l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de l'avis de paiement du dividende ne pourront plus être réclamés et reviendront à la catégorie d'actions concernée. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs et pourra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le retour de ces dividendes à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes annoncés et se trouvant aux mains de la société pour le compte des actionnaires.

**Art. 26. Rachat des actions par la société.** La société a le pouvoir de racheter ses actions à tout moment en bourse ou autrement dans les limites des dispositions du droit luxembourgeois et des présents statuts.

Jusqu'au 28 février 1999 au plus tard les actions ne peuvent pas être rachetées à la demande des actionnaires. Le 28 février 1999 ou à telle autre date antérieure déterminée par le Conseil d'Administration, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions à la société au moins pendant une date d'évaluation de chaque mois (la «date d'évaluation mensuelle»), étant entendu que le Conseil d'Administration peut décider, sujet aux limitations énumérées ci-après, que les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions d'une manière plus fréquente à des dates d'évaluation supplémentaires à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider la base et les procédures pour les souscriptions et les rachats (qui vont inclure une période d'avis préalable) au moins un mois avant la date du 28 février 1999 ou la date fixée par le Conseil d'Administration en application de la deuxième phrase de

ce paragraphe. Les actions seront rachetées par la société à un prix basé sur la valeur nette par action, en décomptant des frais de rachat et/ou de transfert telles que déterminées par le Conseil d'Administration.

En relation avec chaque jour d'évaluation, les rachats peuvent être limités jusqu'à 10 % du nombre total d'actions en émission (ou censées être en émission) ce jour d'évaluation donné (ou à tel autre pourcentage plus élevé ou plus bas déterminé de temps en temps par les administrateurs), sauf que pour les besoins de cette disposition et dans la mesure où les demandes de souscription sont reçues pour un jour d'évaluation donné, les demandes de rachat contre paiement en espèces pour une valeur équivalente ne seront pas prises en compte. Dans la mesure où les demandes de rachat d'actions excèdent cette limite, ces applications seront réduites à la limite de 10 % au prorata des différentes demandes. Dans la mesure où elles ne sont pas satisfaites, les demandes seront différées au prochain jour d'évaluation. Les demandes ainsi différées seront traitées en priorité par rapport aux demandes faites à ce jour d'évaluation ou à un jour d'évaluation subséquent.

Le Conseil d'Administration peut demander une période de notification préalable de 28 jours aux actionnaires pour le rachat de leurs actions à un jour d'évaluation donné. Le prix de rachat sera payé dans un délai de 28 jours après le jour d'évaluation concerné.

Les actions rachetées par la société seront gardées en caisse ou annulées selon une action appropriée des actionnaires tel que prévu à l'article 7 paragraphe premier des présents statuts.

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation correspondant à chaque catégorie d'actions sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs des actions de chaque catégorie proportionnellement à leur détention d'actions dans cette catégorie.

**Art. 28. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 29. Droit applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-huit relative aux organismes de placement collectif.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont payé comptant les montants indiqués ci-après:

<i>Actionnaire</i>	<i>capital souscrit (USD)</i>	<i>nombre d'actions</i>
1) BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A., prénommée: . . . . .	44.998,-	22.499
2) M. David Scholfield, prénommé: . . . . .	<u>2,-</u>	<u>1</u>
Total: . . . . .	45.000,-	22.500

Les actions précitées ont été libérées à hauteur de 25 % et la preuve du paiement total de 11.250,- dollars des Etats-Unis a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à un million cinq cent cinq mille sept cents francs luxembourgeois (LUF 1.505.700,-).

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société en raison de sa constitution sont estimés approximativement à deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 280.000,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- The Hon. Arthur Hartman, Senior Consultant, APCO Associates, Washington D.C.;
- Mr Michael Chamberlayne, Director, Baring Asset Management, London;
- Mr Robert Koehler, Chairman and Chief Executive Officer, SGL CARBON AG, Frankfurt;
- The Lord Marlesford DL, Director, London;
- Mr Shane Ross, Business Editor, Sunday Independent, Dublin.

#### *Deuxième résolution*

A été nommée réviseur:

PRICE WATERHOUSE, 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social est fixé à Luxembourg, 13, rue Goethe.

*Quatrième résolution*

Les tantièmes payables aux administrateurs (à l'exclusion des frais de voyage, d'hôtel et autres frais) ne doivent pas dépasser le total de 100.000,- dollars des Etats-Unis (net de toute retenue à la source luxembourgeoise) jusqu'à décision contraire des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Elvinger, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1996, vol. 96S, fol. 22, case 10. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(04133/215/1321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1997.

---

**SOPARIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 36.672.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPARIMMO S.A.*

J. Reuter

(44849/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SOPARIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 36.672.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPARIMMO S.A.*

J. Reuter

(44850/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SOPARIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 36.672.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPARIMMO S.A.*

J. Reuter

(44851/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**SOPARIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 36.672.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOPARIMMO S.A.*

J. Reuter

(44852/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

---

**TOWER BRIDGE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 54.929.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 21 novembre 1996*

Présents:

Madame Elisabeth d'Hondt, administrateur,  
Monsieur Jacques Mersch, administrateur,  
Monsieur Albert Tummers, administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Mersch à 11.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

*Changement du siège social*

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 3, rue de l'Industrie L-1811 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.25 heures.

E. d'Hondt    A. Tummers    J. Mersch  
*Administrateur    Administrateur    Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1996, vol. 487, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(44862/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**STAR BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.615.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 487, fol. 48, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAR BOUTIQUE, S.à r.l.*  
*J. Reuter*

(44855/517/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1996.

**FELIX WAGNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 56.574.

**RECTIFICATIF**

A la page 31558 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 18 décembre 1996, à l'article 5 des statuts de la société à responsabilité limitée familiale FELIX WAGNER, S.à r.l., il y a lieu de lire:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Félix Wagner, commerçant, demeurant à L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias, quatre-vingts parts .....	80
2.- Madame Catherine Oberlinkels, sans état particulier, demeurant à L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias, vingt parts .....	20
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Luxembourg-Eich, le 5 février 1997.  
(00488/206/19)

Pour rectification  
Signature

**PARC MERVEILLEUX.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le mardi 11 mars 1997 à 15.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan statutaire et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
2. Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires.

3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.
4. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996.
5. Désignation des commissaires.
6. Nominations.
7. Divers.

Pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 15 des statuts et de déposer les actions au moins cinq jours avant l'assemblée générale à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG ou au siège de la société.

I (00489/000/21)

Le Conseil d'Administration.

---

**THELMAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.295.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 13 mars 1997 à 11.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00481/595/14)

Le Conseil d'Administration.

---

**LETZEBUERGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer (4<sup>e</sup> étage).

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1996.
2. Approbation du Bilan et des comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts.

I (00542/000/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**LETZEBUERGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 5.056.

Les actionnaires sont invités à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 14 mars 1997 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer (4<sup>e</sup> étage).

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 4 des statuts qui se lira comme suit:  
«La société est constituée pour une durée indéterminée.»
2. Suppression de l'article 10 actuel
3. Suppression de l'article 17 actuel.
4. Autorisation pour modifier la numérotation des articles en fonction des décisions intervenues.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée générale les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 19 des statuts.

I (00543/000/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**BUXUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 54.918.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *18 mars 1997* à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (00383/660/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**MATIVAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.286.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi *19 mars 1997* à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00484/009/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**WISCHBONE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.543.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi *20 mars 1997* à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00500/009/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SIFRABEL, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.402.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi *20 mars 1997* à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00501/009/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIRDIE S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 54.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 mars 1997 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

I (00382/660/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**CLARET S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.897.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00335/009/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARBAT FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 41.084.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 6 mars 1997 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1995.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II (00399/537/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**DAPPLUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.494.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mars 1997 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1996.
4. Divers.

II (00411/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**MEDICAL INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
- 5) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 6) Divers.

II (00143/660/16)

---

**MARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 18.963.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mars 1997 à 11.00 heures à l'immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (00146/006/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PACIFIC STREAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00245/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 41, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 42.500.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mars 1997 à 11.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 octobre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (00247/257/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DALTAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 25.403.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 mars 1997 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1996;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1996;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

II (00246/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00334/009/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.607.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the shareholders of NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND will be held at the head office, 69, route d'Esch, Luxembourg, on March 7th, 1997 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Assets and Liabilities and of the Statement of Operations as at December 31st, 1996; Appropriation of the results;
3. Discharge to the Directors;
4. Statutory Appointments;
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting of NOMURA ROSENBERG ALPHA FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

February 5, 1997.

II (00367/584/24)

*The Board of Directors.*